Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil Municipal de Collemiers du lundi 05 octobre 2026 à 20h00

Sur convocation adressée par le Maire le 28 septembre 2026, dont l'ordre du jour est le suivant :

- **Approbation du conseil municipal du 31 août 2026**
- **Baux 2026**
  Devis voirie
- **Informations et questions diverses**

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à vingt heures, les membres du conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie de COLLEMIERS, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Simone MANGEON, Maire.

Le Conseil municipal de la commune de Collemiers, régulièrement convoqué le 28 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire le 05 octobre 2026 à 20 heures, à la mairie, sous la présidence de Madame Simone MANGEON, Maire.

Présents : Simone MANGEON, Alain CORNEAU, Aurélie ALLOUIS, Virginie DIOT, Anthony PRADISSITTO, Laurent TROUÉ, Laurent NAILLE, Sophie LITRA, Alexandre BERNARD, Christophe PEZET, Elodie PEZET, Jean-Philippe GALLIEN, Aurélie DE BO et Pascal PREVOST.

Excusé(s) : Nadine ROCA ayant donné pouvoir à Alain CORNEAU.

Secrétaire de séance : Aurélie ALLOUIS

La séance est ouverte à 20h00

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 31 août 2026 sans observation.

Baux 2026

Le bail est un contrat de location écrit par lequel le bailleur (la commune) s'engage à céder la jouissance d'un bien à un locataire (agriculteur) en échange d'un loyer. L'aménagement foncier étant terminé, la commune souhaite récupérer ses parcelles. Un mail a été envoyé aux différents locataires.

Suite à l'opération de remembrement, il avait été décidé que les terres de la Commune doivent être rattachées à celles de la CAGS (Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais) dans la zone ultra-prioritaire du captage des 3 Fontaines. Ces parcelles doivent être mises en fermage avec un bail environnemental. L'acquisition foncière par la CAGS a pu être réalisée par la vente de M. Laurent TROUÉ des parcelles concernées avec pour seule condition préalable de lui faire un bail environnemental sur l'ensemble des parcelles de la CAGS et de la Commune afin de protéger les sources communales.

Sur les 6 exploitants agricoles qui avaient en fermage, dont M. Laurent TROUÉ, les parcelles communales, 3 ont été d'accord pour résilier leur bail, 2 ne se sont pas prononcés. A la fin de l'opération de remembrement M. Jean-François DAUGE exploite 2 parcelles de la Commune hors de la zone ultra-prioritaire et continue son bail. M. Denis BAECKE représentant la EARL Backe ne veut pas rompre son bail et demande la reconduction.

Mme MANGEON précise qu'initialement 6 locataires se partageaient les terres de la Commune :

Nom	Parcelle(s)	Date de fermage	Surface
M. BARRÉ Pierre-Louis	Section ZH n°18 et 43	2012-2021	91 ares 00 centiares
M. DAUGE Jean-François	Section ZP n° 16	2015-2024	1 hectare 14 ares 60 centiares
EARL BAECKE	Section A n° 210 et ZI n°45	2012-2021	58 ares 40 centiares
M. LEMEITER Etienne	Section C n°562	2020-2029	31 ares 05 centiares
M. TROUÉ Laurent	Section ZE n°18, ZH n°13 et ZK n°41	2012-2021	41 ares 10 centiares
M. TROUÉ Frédéric	Section ZK n°3	2012-2021	17 ares 20 centiares

Elle présente au Conseil la lettre de la EARL BAECKE représentée par M. Denis BAECKE. M. BAECKE souhaite continuer à exploiter la nouvelle parcelle et ne veut pas mettre un terme à son bail. Pour lui une opération de remembrement entraîne automatiquement le transfert du bail rural sur les nouvelles parcelles attribuées au propriétaire.

Pour information la durée des baux est de 9 ans. A son terme, il se renouvelle automatiquement par tacite reconduction sauf congé délivré par l'une des parties.

De plus M. Laurent TROUÉ était le seul parmi les 6 locataires à payer environ 55 € par an et par hectare, il demande à passer à environ 110 € par an et par hectare afin d'être au même niveau de fermage des locataires précédents.

L'aménagement foncier étant terminé, Mme MANGEON propose d'attribuer les nouvelles parcelles cadastrales comme suit :

Nom	Parcelle(s)	Date de fermage	Surface
M. DAUGE Jean-François	Section YD n°32 et YE n°33	A compter du 1er novembre 2026	1 hectare 15 ares 05 centiares
M. TROUÉ Laurent	Section YE n°51, 53, 54, 55 et 56 et YG n°9	A compter du 1er novembre 2026	2 hectares 31 ares 26 centiares

Mme MANGEON propose de mettre au vote la décision. (M. TROUÉ Laurent s'abstient et quitte la salle du Conseil)

Après délibération, les membres du Conseil valide la proposition et mandate Mme MANGEON pour établir les 2 nouveaux baux, passer M. Laurent TROUÉ à 110.20 € de l'hectare et de ne pas renouveler le bail de la EARL BAECKE.

Devis Voirie

Plusieurs devis ont été demandés :

- COLAS
- EIRL TPFG
- Id'TP

Les élus ont fait le tour du village avec les trois entreprises. A savoir, des travaux d'investissement (création de voirie) et des travaux de fonctionnement (entretien de voirie)

Seulement, COLAS et EIRL TPFG ont répondu dans les délais.

Le Maire présente les devis d'investissement :

- COLAS (création de voirie)

Rue du Moulin d'en Haut pour un montant de 11 757.07 € HT
Rue des Clouzeaux pour un montant de 9 408.49 € HT
Rue de la Place d'Armes pour un montant de 5 342.30 € HT
Pour un montant total de 26 507.86 € HT soit 31 809.43 € TTC

- EIRL TPFG (création de voirie)

Rue du Moulin d'en Haut pour un montant de 13 410.00 € HT
Rue des Clouzeaux pour un montant de 11 800.00 € HT
Rue de la Place d'Armes pour un montant de 5 347.50 € HT
Pour un montant total de 30 557.50 € HT soit 36 669 € TTC

Après délibération, Le conseil valide le devis COLAS pour un montant de 26 507.86 € HT soit 31 809.43 € TTC et mandate Mme MANGEON pour la signature.

(COLAS : 14 Pour 1 Contre et 0 Abstention
EIRL TPFG : 1 pour 14 Contre et 0 Abstention)

Une subvention va être demandée aux fonds de concours de la CAGS. (Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais)

Pour les devis de fonctionnement, seulement EIRL TPFG a répondu. Après délibération, il est décidé de reporté ce dossier à l'ordre du jour du prochain conseil municipal

Informations et questions diverses

- **Mur extérieur cour de l'école** : Mme MANGEON présente le projet d'Imma, la deuxième institutrice qui souhaite décorer le mur extérieur de la cour de l'école avec sa classe. Le conseil accepte le projet.

- **Entretien trottoirs et élagage des haies :** Mme Virginie DIOT souhaiterait qu'un rappel soit fait sur Panneau Pocket

- **Signalisation routière :** il a été décidé d'acheter des pochoirs pour la signalisation 30km afin d'effectuer des marquages au sol

- **Sécurité routière :** un panneau stop va être installé rue de la Place d'Armes

- **Projet panneaux 30kms école :** Mme Sophie LITRA se propose d'aller voir Audrey notre institutrice afin de proposer aux élèves de confectionner des panneaux des panneaux 30kms à positionner dans le village

- **Sport à Collemiers :** Mme Virginie DIOT explique que la première séance à la salle des fêtes a été un vrai succès. Il faut maintenant 20 participants minimum pour ouvrir un cours de gymnastique régulier. Ce soir, elle a 16 personnes d'inscrites. Les séances auront lieu tous les jeudis soir à la salle des fêtes de Collemiers. Le premier cours commencera le jeudi 05 novembre 2026. Une convention va être établie (gratuité de la salle adoptée par le conseil)

- **Date du prochain conseil municipal** : lundi 09 novembre2026 à 20h dans la salle du conseil municipal

Aucune autre question n'étant inscrite à l'ordre du jour, Madame le Maire a levé la séance à 22 heures, remerciant les membres du Conseil dynamiques, pour la qualité des échanges et leur implication dans la gestion des affaires communales.

Répertoire – Réunion du lundi 05 octobre 2026

N°	*Objet*	*Page*	*Folio*	*Classification*
05102026-01	Baux 2026			
05102026-02	Devis Voirie			

Nom-Prénom des élus	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir
ALLOUIS Aurélie	x			
BERNARD Alexandre	x			
CORNEAU Alain	x			
DE BO Aurélie	x			
DIOT Virginie	x			
GALLIEN Jean-Philippe	x			
LITRA Sophie	x			
MANGEON Simone	x			
NAILLE Laurent	x			
PEZET Christophe	x			
PEZET Elodie	x			
PREVOST Pascal	x			
PRADISSITTO Anthony	x			
ROCA Nadine			x	Alain CORNEAU
TROUÉ Laurent	x			

Le Maire,

Simone MANGEON

Le secrétaire de séance,

Aurélie ALLOUIS